

Bienvenue à l'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Société Financière Manuvie et des titulaires de contrats et des actionnaires de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (l'« assemblée »).

RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ASSEMBLÉE

En participant à l'assemblée, chaque personne accepte de suivre les règles de conduite énoncées aux présentes.

Le président est responsable de veiller au bon déroulement de l'assemblée. Le président de l'assemblée a le pouvoir de trancher toutes les questions procédurales, y compris l'à-propos des questions soulevées, et de déclarer irrecevable toute question qui :

- ne concerne pas un point à l'ordre du jour;
- vise une question en litige devant un tribunal;
- présente un caractère diffamatoire;
- reprend une question ayant déjà été débattue au cours de l'assemblée;
- touche des griefs personnels.

Le président a également le pouvoir de contrôler le temps consacré à chaque question et de regrouper, de résumer et d'aborder en même temps toutes les questions portant sur le même sujet ou thème.

Seuls les actionnaires, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent s'adresser à l'assemblée. Consultez la page suivante pour obtenir des précisions sur la façon d'assister à l'assemblée et d'y participer. Si vous souhaitez intervenir sur une question, veuillez le faire avant le vote.

RÈGLES VISANT LES PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRE ET DE TITULAIRE DE CONTRAT POUR LES ASSEMBLÉES FUTURES

Les propositions soumises pour être incluses dans les documents relatifs à l'assemblée annuelle de 2024 devront être reçues au plus tard le 15 décembre 2023 afin d'être étudiées.

Ordre du jour de l'assemblée annuelle

1. Mot de bienvenue et allocution du président du conseil
2. Mot du chef de la direction
3. Ouverture de l'assemblée
4. Avis de convocation à l'assemblée, confirmation du quorum et instructions de vote
5. États financiers annuels de SFM et états financiers consolidés de 2022 de Manufacturers, et rapports afférents des auditeurs et de l'actuaire
6. Information à l'intention des titulaires de contrats avec participation de Manufacturers énoncée dans le rapport aux titulaires de contrats
7. Élection des administrateurs
8. Désignation des auditeurs
9. Résolution consultative des actionnaires de SFM concernant l'approche en matière de rémunération de la haute direction
10. Résultats des votes
11. Clôture de l'assemblée
12. Période de questions

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Vous pourrez obtenir les documents relatifs à l'assemblée aux comptoirs d'inscription et en sélectionnant l'onglet des documents pendant la webémission.

PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE

Les actionnaires, les titulaires de contrat, les fondés de pouvoir dûment désignés et les invités peuvent assister à l'assemblée en personne, par webémission ou par téléphone (mode écoute seulement).

En personne

L'assemblée se tiendra à notre siège social à Toronto, situé au 200, rue Bloor Est, le 11 mai 2023 à 11 h (heure de l'Est). Veuillez vous inscrire auprès de notre agent de transfert à votre arrivée.

Les grands sacs ne sont pas permis dans la salle de réunion. Les personnes qui ont des sacs dont la dimension dépasse 16,5 cm sur 11,5 cm (6,5 po sur 4,5 po) devront enregistrer leur bagage à leur arrivée. Nous nous réservons le droit d'inspecter tous les sacs, peu importe leur taille.

Aucune nourriture ou boisson n'est permise dans la salle de réunion.

Webémission

L'assemblée sera diffusée sur le Web à <https://web.lumiagm.com/467771061>. Le lien sera accessible une heure avant l'heure de début de l'assemblée pour vous permettre de tester votre connexion. Veuillez noter qu'un enregistrement de l'assemblée sera publié sur le site [Manulife.com/fr/html](https://www.manulife.com/fr/html) pour les actionnaires et les titulaires de contrat qui ne peuvent pas assister à l'assemblée.

Actionnaires inscrits et titulaires de contrat : Sélectionnez « J'ai un numéro de contrôle », entrez le numéro de contrôle à 13 chiffres de votre formulaire de procuration et utilisez le mot de passe « manulife2023 » (sensible à la casse).

Actionnaires non inscrits (les personnes qui détiennent des actions par l'entremise d'une banque, d'une maison de courtage ou d'une autre institution financière) et fondés de pouvoir dûment désignés : Avant l'assemblée, suivez les instructions à la page 11 de la Circulaire de sollicitation de procurations pour vous nommer – ou nommer une autre personne – en tant que fondé de pouvoir, puis obtenez un numéro de contrôle auprès de la Société de fiducie TSX. Une fois que vous aurez le numéro de contrôle à 13 chiffres TSX, sélectionnez « J'ai un numéro de contrôle », entrez-le et utilisez le mot de passe « manulife2023 » (sensible à la casse).

Invités : Sélectionnez « Je suis un invité », puis remplissez les champs requis. Les invités pourront assister à l'assemblée, mais ne pourront ni voter ni poser de questions.

Téléphone

Les personnes qui se participeront par téléphone seront en mode écoute seulement et ne pourront ni voter ni poser de questions pendant l'assemblée.

Amérique du Nord – en anglais : 1 800 952-5114, code d'accès 2486511#
International – en anglais : 416 406-0743, code d'accès 2486511#
Amérique du Nord – en français : 1 800 898-3989, code d'accès 7241356#
International – en français : 416 406-0743, code d'accès 7241356#

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à l'assemblée en ligne à titre d'actionnaire ou d'invité, vous aurez besoin de la dernière version de Chrome, Safari, Edge ou Firefox. Veuillez ne pas utiliser Internet Explorer. Veuillez vous joindre à l'assemblée à l'avance pour vous assurer que votre navigateur est compatible. Les protocoles de sécurité du réseau interne, y compris les pare-feu et les connexions RPV, peuvent bloquer l'accès à la plateforme Lumi. Si vous éprouvez de la difficulté à vous connecter ou à regarder l'assemblée, assurez-vous que les paramètres de votre RPV sont désactivés, ou utilisez un ordinateur sur un réseau qui n'est pas restreint par les paramètres de sécurité de votre organisation.

Pour en savoir plus sur la façon d'assister à la webémission, veuillez vous reporter au guide de l'utilisateur de l'assemblée virtuelle, accessible à l'adresse <https://www.manulife.com/fr/investors/annual-meeting.html>

VOTE

Si vous avez voté par procuration avant l'assemblée, vous n'avez pas à voter pendant l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés peuvent voter pendant l'assemblée. Les actionnaires non inscrits qui souhaitent voter pendant l'assemblée doivent se nommer eux-mêmes ou nommer une autre personne en tant que fondé de pouvoir. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux instructions commençant à la page 8 de la Circulaire de sollicitation de procurations.

Les actionnaires et les titulaires de contrat ne devraient voter que sur les éléments qui les concernent.

QUESTIONS

Seuls les actionnaires inscrits, les titulaires de contrat et les fondés de pouvoir dûment désignés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes ou qui ont été nommés par une autre personne en tant que fondé de pouvoir) pourront poser des questions pendant l'assemblée.

Vous pouvez poser des questions a) en personne pendant l'assemblée en utilisant les microphones désignés, b) par webémission en sélectionnant l'onglet de la messagerie et en tapant la question dans la boîte de clavardage, c) par téléphone en sélectionnant l'onglet de la messagerie de la webémission et en saisissant votre numéro de téléphone et la nature de votre question dans la boîte de clavardage (un opérateur vous rappellera pour vous mettre dans la file d'attente pour poser une question pendant l'assemblée).

Il convient de poser uniquement des questions qui sont d'intérêt pour tous les actionnaires ou titulaires de contrat au cours de l'assemblée. Afin de laisser suffisamment de temps pour répondre aux questions des autres, veuillez ne poser qu'une seule question à la fois et vous assurer de ne pas dépasser la limite de trois minutes. Si votre question est propre à votre situation, Manuvie communiquera avec vous après l'assemblée. Nous nous efforcerons de répondre à toutes les questions. Si nous ne sommes pas en mesure de répondre à votre question en direct, nous communiquerons avec vous après l'assemblée.